



CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ EN FORMATION

Préambule

APEX-Msk s'inscrit dans une démarche qualitative, sélective et humaine où chaque stagiaire trouve sa place. Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, nous nous engageons à garantir l'accessibilité de nos formations à tout apprenant en situation de handicap permanent ou temporaire, ou présentant une maladie invalidante.

Définition du handicap

"Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

Nos engagements

Accueil et accompagnement personnalisé

- Désignation d'un référent handicap qualifié, interface privilégiée entre l'apprenant et les différents acteurs de la formation
- Étude personnalisée des besoins spécifiques en amont de la formation
- Confidentialité garantie dans le traitement des informations personnelles
- Accompagnement dans les démarches administratives liées au handicap

Processus d'accompagnement

1. Identification du handicap
 - Possibilité de signaler le handicap dès la demande d'inscription
 - Premier contact avec le référent handicap
 - Demande des justificatifs appropriés (RQTH, AAH, ALD, etc.)
2. Évaluation des besoins
 - Entretien individuel avec le référent handicap
 - Visite des locaux si nécessaire
 - Définition des aménagements nécessaires
3. Mise en place des adaptations
 - Aménagement des modalités pédagogiques
 - Adaptation des supports de formation
 - Ajustement des modalités d'évaluation
 - Mise à disposition d'outils spécifiques

Accessibilité des formations

- Locaux conformes aux normes d'accessibilité
- Adaptation des supports pédagogiques
- Aménagement du rythme et de l'organisation de la formation
- Mise à disposition d'outils numériques adaptés

Réseau et partenariats

Nous travaillons en étroite collaboration avec :

- L'AGEFIPH et sa Ressource Handicap Formation (RHF)
- Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Cap Emploi
- Les cabinets d'ergothérapeutes spécialisés
- Les associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Amélioration continue

- Évaluation régulière de nos pratiques et dispositifs
- Formation continue de l'équipe pédagogique
- Veille sur les innovations en matière d'accessibilité
- Constitution d'une base de connaissances des bonnes pratiques

Mise en œuvre

Notre référent handicap est votre interlocuteur privilégié pour :

- Analyser vos besoins spécifiques
- Définir les aménagements nécessaires
- Coordonner leur mise en place
- Assurer le suivi de votre parcours
- Vous orienter vers les partenaires appropriés

Contact référent·e handicap :

- Nom : Aurore MAMBRIANI
- Téléphone : 06.84.17.87.56
- Email : apex.msk.formation@gmail.com

Validité et engagement

Cette charte est effective à partir du 9 septembre 2024 et sera révisée annuellement.



Thibault DESJARDINS
Président d'APEX-Msk